

**PROCÈS VERBAL  
RÉUNION DU 28 AOÛT 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 08/08/2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATIONS**

- 1- Accord pour la convention financière entre la commune et ORANGE pour l'enfouissement des réseaux – tranche 3 sur la totalité de la rue des Jacquins, pour un montant de 724,68 €.
- 2- Acceptation du Conseil Municipal pour la convention devis élaborée par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'aménagement du centre bourg, qui portera notamment sur la réfection des trottoirs rue du Chemin de César, l'aménagement de la Place de l'Église (stationnement, sens de circulation...) et la requalification du carrefour à cet endroit. Cette mission estimée sur un temps de 4 jours, comprend les études d'opportunité et de faisabilité technique (périmètre des travaux, analyses des besoins et contraintes avec réalisation d'un document d'aide à la décision).  
Le montant des honoraires calculé en fonction du temps passé, multiplié par le coût d'intervention à la journée (325,00 € HT) s'élève à 1 300,00 € HT.
- 3- Accord sur le projet de convention devis élaboré par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de différents diagnostics de l'école élémentaire. Cette mission estimée sur un temps de 7 jours, comprend :
  - L'assistance pour la réalisation des études préalables – diagnostic amiante et plomb avant travaux, audit énergétique et dépistage Radon – établissement des cahiers des charges, analyse des candidatures et des offres...
  - L'assistance pour la rédaction d'un préprogramme technique de l'opération en vue d'organiser une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.  
Le montant des honoraires calculé en fonction du temps passé, multiplié par le coût d'intervention à la journée (325,00 € HT) s'élève à 2 275,00 € HT.
- 4- Désignation des représentants au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Ce comité est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.  
Il est notamment consulté sur le refus d'engagement ou de réengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et est informé des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi.  
Il est également consulté sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Il est obligatoirement saisi pour avis du règlement intérieur du corps communal.  
Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.  
Sont élus :  
Titulaires : BEAU Jean-Julien, PICARD Patrice, MARTINY Éric, VEIGA Maria  
Suppléants : SIBOUT Jérémy, GRASSIN Pascal, PROVOST Jacques, GOIS Éric
- 5- Désignation d'un titulaire, Nadia LEITUGA et d'un suppléant, Gilles CARIOU pour être sur la liste des propositions à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. Cette commission est compétente uniquement sur les locaux professionnels et industriels.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Un compte rendu est fait par Christophe Courson sur les différents points d'eau « incendie » de la commune suite au passage de l'Adjudant Frisson du SDIS de l'Yonne. Plusieurs secteurs de la commune sont évoqués pour leur insuffisance dans ce domaine de la défense incendie. Des solutions

ont été trouvées pour y pallier. Elles seront priorisées suivant leur urgence et les possibilités de mise en œuvre.

- Suite à de nombreuses sollicitations par téléphone ou par mail, un avis est demandé au Conseil Municipal sur l'opportunité d'une installation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Le Conseil donne un avis négatif à cette demande.
- Plusieurs devis sont acceptés par le Conseil :
  - Devis HMG pour la mise en sécurité de regards en béton au hameau des Poissons
  - Devis Climatconfort pour le remplacement de la résistance du chauffe-eau au vestiaire foot
  - Devis SNAVEB pour l'inspection télévisée et l'hydrocurage de buses d'eaux pluviales au hameau des Bordes et sur le fossé des Songes.
- Un compte rendu est donné sur l'avancée du projet d'installation de l'antenne Free. Un rendez-vous est prévu début septembre avec un chargé d'affaires du Syndicat d'Electricité de l'Yonne pour déterminer les lieux d'implantation des transformateurs.
- Compte rendu de la visite de l'UTI (Unité Territoriale des Infrastructures) le 20 juillet dernier. Une relance sera faite vers leurs services pour les marquages au sol de la RD42 et afin de voir les possibilités d'aménagement de la sécurité sur la RD41, à la sortie de Jouy au hameau des Brouets (trottoirs, réduction de la vitesse...)
- Une table sera achetée au printemps prochain pour être installée près de la mare du Marchais des Prés.
- Afin d'étudier la possibilité d'une extension d'éclairage public de la RD42 vers la Route du Marchais des Prés, jusqu'au croisement avec le lieu-dit « Les Bauges », un contact a été pris avec le Syndicat d'Électricité de l'Yonne qui soumettra 3 versions possibles (solaire, aérien et souterrain) pour éclairer cette portion de voie.
- Le Conseil Municipal envisage de faire appel à une application mobile pour communiquer rapidement avec la population sur la vie locale et les incidents sur le territoire de la commune (coupures d'eau, électricité...). Une entreprise locale sera contactée.
- Monsieur Martiny et Monsieur Provost, délégués de la Fourrière pour la commune de Jouy, ont présentés une liste de matériels nécessaires à la récupération des animaux errants, entre autres, un box d'attente pour les chiens, une cage de transport, gants, lasso de capture... Le Conseil valide cette liste.
- La création d'une garderie s'avère de plus en plus nécessaire et demandée. Des renseignements seront pris vers différentes structures.
- Les travaux de reprise d'IDTP au hameau de Ruzé sont prévus début septembre. L'entreprise Vauvelle sera relancée pour le parking du cimetière, pour des carottages et la demande du rapport des essais de compactage.
- La commune participera aux Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre prochain, avec l'ouverture de l'église Saint-Étienne.